

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 5 – PROJET DE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 SEPTEMBRE 2026

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, PACCARD Joël, PROST Isabelle, MARGUET Bernard, GRAS Caroline, LAURENT Éric, COURLET Benjamin, PARIS Noémie

Absente excusée : CART Odile, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc

Secrétaire de séance : LAURENT Éric

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026
- 2) Affouage 2026/2027
- 3) Fiscalité locale : réforme des taxes sur la vacance des locaux d'habitation au 1^{er} janvier 2027
- 4) Étude de devis réfection salle de bain
- 5) Réduction loyers appartements
- 6) Demandes de subventions
- 7) Abonnement magazine "Le Petit Gibus"
- 8) Questions diverses

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Étude de devis grilles chemin de bois

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

2) Affouage 2026/2027

- Rôle d'affouage

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Le conseil décide de soumettre à l'affouage 2026/2027 la parcelle 17.

- Règlement et tarif :

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : M. PACCARD Joël, M. MARGUET Bernard, et M. MAIRE Pascal.

Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.

Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2026/2027 à 4,00 € le stère.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 9 octobre 2026 à 17h00.

La date du partage est fixée au samedi 17 octobre à 8h00. Toutes les personnes souhaitant prendre un affouage doivent être présentes ou se faire représenter à ce partage.

Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. PACCARD Joël) pour le cubage avant le 31 juillet 2027.

Le tarif sera doublé pour la totalité du lot, pour tous les affouagistes qui n'auront pas terminé avant cette date.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération relative à l'affouage 2026/2027 proposée par l'ONF.

3) Fiscalité locale : réforme des taxes sur la vacance des locaux d'habitation au 1^{er} janvier 2027

La loi de finances 2026 prévoit la simplification de la fiscalité applicable aux logements vacants.

Actuellement 2 taxes coexistent :

- La Taxe sur les Logements Vacants (TLV) appliquée en zone tendue, selon un taux national et perçue par l'état après un an de vacances.
- La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) qui s'applique en zone non tendue, selon le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires voté par la collectivité et perçue par les communes après 2 ans de vacance (mise en place lors du conseil municipal du 16 septembre 2025).

Ces 2 taxes seront fusionnées en une seule imposition affectée au bloc communal, dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Pour être appliquée, la TVLH doit être instituée par délibération avant le premier octobre N-1 et son taux devra être délibéré avant le 15 avril de l'année N.

Le conseil décide à l'unanimité de mettre en place la TVLH à compter du 1^{er} janvier 2027.

4) Étude de devis réfection salle de bain

Le Maire explique que l'assurance prend en charge la totalité des travaux de réfection de la salle de bain de l'appartement de Mme HATET Gwenola situé au bâtiment du chalet. Pour rappel, une fuite d'eau a été détectée depuis l'appartement du haut. La recherche de fuite sera également remboursée.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MARIAUX Rénovation d'un montant de 5 146,27 € HT.

5) Réductions loyers appartements

Mme PORRET Amélie, locataire du logement 3 au R + 2 dans le bâtiment de la Mairie, a été sans eau chaude depuis le début de son bail soit du 7 mai jusqu'au 9 août, date de réparation de la pompe à chaleur. **Le conseil décide à l'unanimité de lui accorder une nouvelle réduction de loyer pour le 3^{ème} mois consécutif (réduction de 60 %).**

Le problème est aujourd'hui résolu.

Mme HATET Gwenola, locataire au bâtiment du Chalet a une salle de bain en très mauvais état depuis la fuite d'eau et elle va subir des nuisances lors des travaux de réfection.

Le conseil décide à l'unanimité de lui accorder une réduction de loyer pour les 6 prochains mois à hauteur de 50 %.

6) Demandes de subventions

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) qui demande une exonération de la taxe foncière sur la cabane de chasse.

Le conseil municipal n'a pas le pouvoir d'exonérer une construction de la taxe foncière. **Il décide à l'unanimité de leur donner une subvention de 173 € (équivalente à la taxe foncière) pour l'année 2026**

7) Abonnement magazine "Le Petit Gibus"

Le conseil décide d'offrir cette année encore, aux élèves de CE2, CM1, CM2 et 6^{ème} le magazine « Petit Gibus ». 3 magazines seront offerts à 4 enfants durant l'année scolaire 2026/2027.

Le coût pour la commune reste de 1,60 € TTC par magazine plus les frais de port.

8) Étude de devis grilles chemin de bois

Le chemin de Roche est dangereux pour les vélos.

Plusieurs solutions sont proposées : pose de caniveaux ou pose de grilles en fonte en reprofilant les tranchées existantes.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BENOIT TP d'un montant de 2 300 € HT pour la mise en place de grilles.

9) Questions diverses

Le Maire donne lecture d'un mail d'un habitant qui se plaint que des grappes de raisin ont été jetées sur sa fenêtre. Le conseil déplore cette incivilité.

Le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis d'un montant de 131,65 € HT à la SOGEDO pour la remise en état d'une bouche à incendie.

Un arrêté préfectoral organise la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. La destruction par les communes et les particuliers des nids est rendue obligatoire par cet arrêté.

Une aide est possible par la FREDON Bourgogne Franche-Comté.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est en cours de rédaction pour les employés de la commune.

INFORMATIONS

FETE DU BIOU

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Le rassemblement aura lieu à 9 h 30 devant le hangar communal au 78, Rue du Ploussard (sortie du village côté Buvilly), offrande à 10 h 00, concert et vin d'honneur à 11 h 00 place de l'église.

La Commission Fêtes et Cérémonies et les vigneronns organiseront le vin d'honneur.

La circulation des véhicules sera interdite dans la rue du Ploussard de 9h30 à 10h30.

Clés de l'église :

La clé de l'église a disparu cet été.

Pourriez-vous demander à vos enfants ou petits-enfants s'ils l'auraient pris et cachée.

Si c'est le cas, merci de la déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Éric LAURENT